

Conseil Communautaire du 5 avril 2018

D 2018	C	08
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	70 dossier 1 – 71 dossier 2 – 72 dossier 3 à 9	
Votants	83 dossier 1 – 84 dossier 2 à 9	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **29 mars 2018** s'est réuni à la salle polyvalente de Clairac, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+ pouvoir Pascal LAPERCHE)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Hubert TERRIGHI (suppléant)
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINEDE
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir Jacky TROUVE)
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Josette PATISSOU)
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUHAZE
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagrèze</u>	Noël PAYOVITCH (suppléant)
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL (+ pouvoir Sylvie BARBE)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE – Marie.Françoise BOUGUES (+ pouvoir Jacqueline CORREGES) - Martine CALZAVARA (+ pouvoir Serge CARBONNET) - Charles CILLIÈRES – Patrick COUZINEAU (à compter du dossier 2) – Jean.Luc DUBOURG (+ pouvoir Roland CHRISTEN) – Joël HOCQUELET – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Jean.Pierre MARCHAND) – Anne MAHIEU – Bernard MANIER - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir Michel HOSPITAL) – Laurence VALAY (+ pouvoir Marie.Catherine BALLEREAU)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélemy d'Agenais</u>
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Franis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liane BORDES (+ pouvoir Elizabeth LE CHARPENTIER jusqu'au dossier 2) - Eric BOUCHAUD Liliane KULTON – Guy LAUMET (+ pouvoir Dante RINAUDO) – Laurence LOUBIAT- MOREAU - Valérie TACCO (+ pouvoir Régis BARD) Elizabeth LE CHARPENTIER (à compter du dossier 3)
<u>Varès</u>
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Pascal LAPERCHE - Catherine BERNARD – Josette PATISSOU - Thierry CONSTANS – Jacques VERDELET – Sylvie BARBE - Marie.Catherine BALLEREAU - Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN - Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU (dossier 1) - Michel HOSPITAL – Jean.Pierre MARCHAND - Thierry CARRETEY - Régine POVÉDA - Gaëtan MALANGE - Jacques BRO - Régis BARD – Elizabeth LE CHARPENTIER (jusqu'au dossier 2) - Dante RINAUDO – Jacky TROUVÉ

Pouvoirs de

Pascal LAPERCHE à Maryse HERVE – Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT – Sylvie BARBE à Francis DUTHIL Maire.Catherine BALLEREAU à Laurence VALAY – Serge CARBONNET à Martine CALZAVARA – Roland CHRISTEN à Jean.Luc DUBOURG - Jacqueline CORREGES à Marie.Françoise BOUGES - Michel HOSPITAL à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Jean.Pierre MARCHAND à Philippe LABARDIN – Régis BARD à Valérie TACCO – Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES (jusqu'au dossier 2) Dante RINAUDO à Guy LAUMET - Jacky TROUVE à Maryline DE PARSCAU

Secrétaire de Séance

Caroline DELRIEU-GILET

Dossier n°8 -

PROJET DE COOPERATION LEADER- PARTICIPATION A UN EVENEMENT ARTISTIQUE ET AUX REUNIONS DE COORDINATION DES PARTENAIRES - 2018

Objet de la délibération

Le projet de coopération Leader engagé sur le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne depuis 2016 prévoit des réunions de coordination entre les partenaires européens. Après l'accord de partenariat signé cet été et les premiers échanges entre territoires en septembre 2017 et février 2018, deux rencontres ont été calées pour 2018 en Italie et en Finlande.

Exposé des motifs

Dans le cadre du programme Leader développé sur le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne, un projet de coopération européenne est en cours. Les territoires partenaires sont situés en France, en Italie, en Finlande et en Lettonie, et se sont engagés à travailler ensemble sur un projet de revitalisation des zones rurales en valorisant le patrimoine, qu'il soit paysagé, bâtis, identitaire ou culturel.

L'accord de partenariat signé cet été engage à mettre en œuvre des actions communes avec ces partenaires. Les actions prévues en 2018 :

- une réunion de coordination et un symposium artistique dans la ville de Kankaanpää en Finlande au mois de mai avec la participation d'un artiste désigné par le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne, et d'une délégation représentant le territoire (élu et technicienne).
- une réunion de coordination technique en Italie en automne

Ces actions sont financées à hauteur de 80% dans le cadre du programme LEADER, une enveloppe étant allouée au projet de coopération.

Les frais liés à ces deux déplacements, imputés au compte 6251, sont évalués pour 2018 à 4 500.00 € (frais de déplacement, frais d'hébergement, restauration, visites de sites touristiques et activités culturelles).

Un à deux élus du comité de pilotage « Coopération » et la technicienne chargée de la coordination du projet de coopération, participeront à ces rencontres.

Le groupe Coopération du Comité de Programmation LEADER est constitué des élus suivants :

Jacques Bilirrit / Martine Calzavara / Marie-Françoise Carles / Bernadette Dreux / Jean-Luc Gardeau / Luc Macouin / Bernard Patissou / Dante Rinaudo / Georges Rodier.

Pour la participation de personnes extérieures à la collectivité, des artistes par exemple, une convention régissant les engagements de chacun sera conclue.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve de prendre en charge tous les frais liés à ces déplacements sur présentation des justificatifs (les frais réels de déplacement, de transport, de repas, d'hébergement, les visites de sites touristiques et les activités culturelles) engagés par Val de Garonne Agglomération pour les élus du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne et la technicienne (élu et agent publics de Val de Garonne Agglomération et des collectivités membres).

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, hors compétences déléguées

Résultat du vote

<i>Votants</i>	84	
<i>Pour</i>	84	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Publication / Affichage
Le 6.4.2018

Fait à Marmande, le 5 avril 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,